Berne, 9 juin 2017

**Réponses de la Suisse au questionnaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, au sujet des droits en matière de santé sexuelle et reproductive** **des filles handicapées.**

**Questionnaire**

# Please provide any information and statistics (including surveys, censuses, administrative data, literature, legal and policy documents, reports, and studies) related to the exercise of sexual and reproductive health and rights of girls with disabilities, with particular focus in the following areas :

* **Harmful stereotypes, norms, values, taboos, attitudes and behaviours related to the sexual and reproductive health and rights of girls with disabilities;**
* **Sex education (in formal and non-formal settings) and access to sexual and reproductive health information;**
* **Access to child and youth friendly quality sexual and reproductive health services;**
* **Prevention, care and treatment of sexually transmitted infections;**
* **Violence against girls with disabilities impacting their enjoyment of sexual and reproductive health rights; and**
* **Harmful practices, such as forced sterilization and child, early and forced marriage.**

# Please provide information in relation to any innovative initiatives that have been taken at the local, regional or national level to promote and ensure the exercise of sexual and reproductive health and rights of girls with disabilities, and identify lessons learned from these.

Le droit à la santé sexuelle et reproductive fait partie intégrante du droit à la santé. Santé Sexuelle Suisse est l’organisation faîtière suisse qui regroupe les centres de consultation et de formation pour la santé sexuelle, ainsi que les associations professionnelles de ces domaines. Elle promeut un travail d’information et de conseil en matière de grossesse, de contraception et de sexualité, en portant une attention particulière aux groupes de population vulnérables. Elle coordonne notamment une plate-forme d’experts en matière de sexualité et handicaps.

### Éducation sexuelle

Tous les enfants et les jeunes suisses ont droit à une éducation sexuelle. L’accès à des informations actuelles et l’acquisition de compétences favorisent le développement d’un rapport sain à la sexualité, et contribuent à la prévention des abus sexuels et des maladies. La Confédération soutient une diffusion d’informations sur la sexualité sur l’ensemble du territoire, qui soient adaptés à l’âge des enfants et des adolescents. Les modalités de mise en œuvre sont définies par les cantons. Le personnel spécialisé est formé dans les hautes écoles. L’éducation sexuelle et la diffusion d’informations sur la sexualité auprès des enfants et des jeunes relèvent de la responsabilité de l’école et sont inscrites dans le plan d’étude. Cette dernière prépare des informations scientifiquement correctes, dans une optique pédagogique et didactique, et dote les enfants et les jeunes des compétences nécessaires pour agir.

### Prévention des infections sexuellement transmissibles

Le programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles 2011-2017 (PNVI) décrit la stratégie nationale déployée pour prévenir, diagnostiquer et traiter le VIH et les autres IST. Le programme se fonde sur la loi sur les épidémies. Il vise à améliorer la santé sexuelle de la population suisse.

### Stérilisation

La loi sur la stérilisation interdit la stérilisation des personnes âgées de moins de 18 ans. Elle est en principe également interdite pour les personnes âgées de plus de 16 ans qui sont durablement incapables de discernement, mais peut être exceptionnellement autorisée à certaines conditions (cumulatives). Les conditions sont notamment que la stérilisation soit pratiquée dans l’intérêt de la personne concernée, qu’il n’y ait pas d’autres moyens d’empêcher la conception et la naissance d’un enfant (méthodes réversibles), que la séparation d’avec l’enfant après la naissance est inévitable ou que la grossesse mettrait sérieusement en danger la santé de la femme, et que la personne concernée n’ait aucune chance d’acquérir la capacité de discernement. La volonté de la personne concernée doit être en tout temps respectée. Ainsi, si la personne qui avait préalablement consenti à une stérilisation s’y oppose même juste avant l’intervention, celle-ci ne peut être effectuée.

### Autre

* La Commission fédérale pour l’enfance et la jeunesse (CFEJ) a rédigé un rapport sur « La sexualité des jeunes au fil du temps, Evolution, influences et perspectives » en 2009.
* Le Bureau fédéral de l’égalité pour les personnes handicapées a soutenu différents projets dans le domaine, dont notamment :
  + Un projet du canton de Bâle, intitulé « Zugang zu Beratungsangeboten im Bereich der Sexuellen Gesundheit für Menschen mit einer Behinderung ». Le but du projet est de montrer où se trouvent des obstacles à l’accessibilité des services de conseil pour les personnes handicapées en prenant l’exemple de la santé sexuelle, et de proposer des solutions pour garantir l’accès à de telles offres de conseil. Pour cela, un financement à long terme d’un service de conseil en matière de santé sexuelle qui prend en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées doit être assuré. La sensibilisation est un autre but du projet. Il vise à s’assurer que les institutions qui prodiguent des conseils dans le domaine de la sexualité soient sensibilisées à l’accessibilité des personnes handicapées.
  + Un projet de Santé Sexuelle Suisse, intitulé « Bildung in sexueller Gesundheit im schulisch-heilpädagogischen Bereich ». Le but est de palier au fait que les enfants et les jeunes handicapés ne sont que trop peu renseignés sur le sujet de la sexualité et de leurs droits. Dans ce projet, les enfants et les jeunes handicapés reçoivent une information sur le thème de la sexualité adaptée à leur âge et à leur développement. Le but est de prodiguer des conseils en matière de sexualité pour les enfants et les jeunes avec un handicap ; d’assurer une formation et une formation continue pour les pédagogues et d’assurer une formation et un service de conseil pour les parents.
* On peut encore signaler que la Haute école de travail social de Lucerne a un domaine spécialisé qui traite de la santé sexuelle. Ce pôle s’occupe de la santé sexuelle dans les domaines de la formation, du social et de la santé. Il met particulièrement en avant 4 points : la pédagogie sexuelle pour les enfants et les jeunes (« Sexualpädagogik mit Kindern und Jugendliche » ; le conseil psychosocial en matière de sexualité et de santé (« Psychosoziale Beratung zu Sexualität und Gesundheit ») ; santé sexuelle et personnes avec déficiences (« Sexuelle Gesundheit und Menschen mit Einschränkungen ») ; santé sexuelle et droits sexuels (« Sexuelle Gesundheit und sexuelle Rechte »).